Solidaires Finances Publiques SYNDICAT NATIONAL

Section de l'Aude

DECLARATION LIMINAIRE – C.T.L. DU 16 JANVIER 2019

Monsieur le Président,

Ce C.T.L. se tient dans un contexte social particulièrement tendu, avec notamment la mobilisation des gilets jaunes. Leurs revendications, hétéroclites, parfois contradictoires, mettent en avant néanmoins un point commun un ras le bol fiscal et l'absence de consentement à l'impôt.

De plus en plus de contribuables se sentent abandonnés par les pouvoirs publics : les services publics disparaissent dans de nombreuses communes, ou ils deviennent injoignables physiquement.

Nous ne prendrons que 2 exemples :

- l'obtention d'une carte grise, désormais uniquement sur internet, ou alors par le biais d'une entreprise d'aide aux démarches administratives, qui fleurissent sur le territoire, ou par son agent d'assurances.

- l'obtention de renseignements fiscaux, désormais par internet, téléphone ou sur rendez-vous. Mais en aucun cas dans sa petite trésorerie, fermée pour cause de restructuration du réseau. Et avec beaucoup de patience pour le téléphone.

Dans ce cadre, la suppression de 2130 emplois (2090 en situation nette) à la DGFIP s'ajoute aux milliers d'emplois supprimés au niveau national ces dernières années.

Pour notre département, c'est encore 17 emplois supprimés, certes accompagnés de la création de 10 emplois au C.D.C. !

Ces suppressions interviennent alors qu'une réforme majeure de la fiscalité se met en place : le prélèvement à la source.

Comme nous l'avions prévu ce changement de mode de recouvrement a généré un grand nombre de sollicitations de nos services. Le gouvernement, malgré ses interventions médiatiques confiantes, en était conscient : il a d'ailleurs accordé fin décembre l'extension du régime indemnitaire du personnel des Centres Impôts Service au personnel des Centres de Contact. Cette revendication était portée par notre syndicat depuis la création des C.D.C. et l'annonce est intervenue suite au dépôt d'un préavis de grève pour la première semaine de janvier dans les C.D.C.

Malgré les satisfecits de Monsieur DARMANIN, l'ensemble des services d'accueil (CIS, CDC, SIP) n'ont pu faire face aux demandes. Les contribuables nous interpellent d'ailleurs sur ce numéro, omniprésent sur les écrans de télévision, mais qu'ils ne peuvent obtenir en ce début d'année. La sortie des premiers prélèvements sur les retraites a occasionné de nombreuses interrogations sur des prélèvements, alors que l'avis de non imposition 2017 indiquait un taux 0, ou plus important que celui qu'ils avaient calculé. Que se passera-t-il avec la sortie en fin de mois des bulletins de paye des salariés ?

Au début de l'année, notre Ministre a également annoncé l'allocation d'une prime exceptionnelle de 200 € mais pour une partie du personnel de la DGFIP seulement.

Nous tenons à rappeler que de nombreux services sont impactés par le prélèvement à la source : les personnels des centres téléphoniques et des SIP certes, mais aussi les personnels des Trésoreries encore présentes sur le territoire dont le personnel est interpellé par les contribuables mais également par les collectivités pour leur propre personnel, les SIE ...

Au-delà du seul sujet du PAS, nous suggérons AVEC INSISTANCE que vous relayez notre demande d'une prime de 200 € étendue à l'intégralité de votre personnel.

Ce CTL sur les suppressions d'emplois intervient également au moment où les agents rédigent leur demande de mutation. 14 directions préfiguratrices appliquent dès cette année l'affectation au département.

SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES s'est toujours battu pour obtenir une affectation la plus fine possible, à la commune, avec l'application de la règle de l'ancienneté administrative. Ce système, s'il n'était pas parfait, était celui qui apportait selon nous le maximum de garantie aux agents.

Que dire des personnels de votre département qui ont demandé l'année dernière une mutation sur un département qu'ils n'ont pas obtenu mais que des inspecteurs stagiaires viennent d'obtenir en première affectation, au mépris de cette règle et sans même passer par une CAP nationale !

Dans le cadre de ce CTL, première instance intervenant après les élections, vous nous joignez le règlement intérieur du CTL.

Nous tenons à vous rappeler que nous avons voté contre ce règlement. Nous dénonçons une nouvelle fois la régression mise en place avec les nouvelles règles de fonctionnement des instances paritaires et notamment la fin du remboursement des frais de déplacement des suppléants, et la diminution conséquente des temps de préparation et de compte rendu.

Pour permettre la préparation de ce CTL, la Direction a fourni aux représentants syndicaux les documents de travail préparatoires 8 jours seulement avant la tenue de l'instance, soit le délai minimal prévu par le règlement intérieur : une nouvelle fois, SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES dénonce cette attitude puérile de la Direction qui consiste par tous moyens à empêcher la défense des droits légitimes des agents du département par leurs représentants syndicaux.

Concernant ce CTL consacré aux emplois du département pour l'année 2019, les documents transmis, sous couvert d'un jargon technocratique et abscons, masquent mal la volonté délibérée de suppressions dogmatiques d'emplois dans le département de l'Aude. Ainsi, nous ne disposons pas d'une évaluation des charges par poste et service sur plusieurs exercices afin de déterminer le ratio charges / emplois par entité et son évolution.
Il est donc prévu rien moins que 7 suppressions nettes d'emplois pour 2019, cela pour complaire à la Direction Générale, elle-même inféodée au Ministère de la Destruction des Services Publics, appelé également Ministère de la Réforme de l'État dans la novlangue gouvernementale.

Monsieur le Président, vous ne sauriez ignorer la souffrance actuelle vécue par les agents du département de l'Aude :
- le rapport annuel du médecin de prévention fait état d'une montée préoccupante du stress au travail. Les agents expliquent ce mal-être par une surcharge de travail liée au manque d'effectifs, une fréquente réorganisation des services sans formation associée, une pression sur les résultats et les objectifs et un manque de soutien professionnel de la hiérarchie.
- Une multiplication par 3 des arrêts maladie et des fiches de signalement entre 2015 et 2017.
- La moitié des remontées du DUERP concerne les risques psycho-sociaux engendrés en particulier par le manque d'effectifs.

Vous êtes donc responsable au premier chef de l'inquiétante progression des risques psycho-sociaux dans ce département, liée directement à cette politique irresponsable.
SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES n'acceptera désormais plus cette mise en danger de la santé des agents et usera de tous les moyens à sa disposition pour s'opposer à ce démantèlement méthodique et zélé des missions des Finances Publiques promu par la Direction Locale.

En particulier, considérant que la Direction a été suffisamment alertée, que les agents n'ont plus les moyens d'accomplir l'ensemble de leurs missions dans des conditions de travail garantissant leur santé et leur sécurité, nous inviterons les agents du département de l'Aude à utiliser le droit de retrait prévu par l'article 5-6 du décret 82-453 du 29 mai 1982.